

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2022\_13\_10**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 07 Décembre 2022

Présents : 11

**Présents :** Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Signature de la  
convention des Marchés des  
Producteurs de Pays 2023**

**Pouvoirs :**

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel  
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance :** Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année sur la période estivale, la commune participe aux Marchés des Producteurs de Pays organisés par la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur : la qualité fermière des productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ; la qualité des pratiques de production et transformation ; un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles.

La Chambre d'Agriculture nous propose pour la saison 2023 les 4 dates suivantes :

- Jeudi 6 juillet 2023
- Jeudi 20 juillet 2023
- Jeudi 3 août 2023
- Jeudi 17 août 2023

Le coût de la programmation des Marchés des Producteurs de Pays est de :

- 1 marché 600€ HT
- 2 marchés 900€ HT
- 4 marchés 1 200€ HT

**AR Prefecture**

016-211602362-20221212-D\_2022\_13\_10-DE  
Reçu le 15/12/2022

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de **PROGRAMMER** 4 Marchés des Producteurs de Pays au montant de 1 200€ HT,
- d'**APPROUVER** la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Charente,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 12/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 15/12/2022

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

